



J'ai craqué et mon patron veut me licencier

Par **emmanuelle94240**, le **30/06/2009** à **22:47**

Bonjour,

Voilà je fais en moyenne 45h par semaine (payée 39) et j'ai en plus 2h30 de trajet par jour. jeudi hors que je venais juste d'arriver (1/2 h en avance comme d'habitude) je me suis arrêté pour prendre mon café à un endroit où l'on entend pas sonner le téléphone, et je me suis fait interpellé par ma responsable parce que je ne venais pas décrocher. surprise je lui ai répondu qu'il n'était pas encore l'heure, de là elle a appelé le grand patron et une heure après j'avais le droit à une convocation pour un entretien avec lui dans les jours qui suivaient (convocation remise en main propre).

Du coup j'ai craqué, j'ai pris mon sac et je suis partie en disant que je ne me sentais pas bien et que j'allais voir mon médecin, qui m'a établi un arrêt maladie du jeudi 25/06 au vendredi 03/07.

nous sommes mardi 30 et je reçois un recommandé m'informant que je suis convoquée à un entretien préalable en vue d'une sanction disciplinaire pouvant aboutir à un licenciement pour faute.

Que dois je faire ? je dois reprendre le travail lundi 7 et je suis convoquée le 8. Est il préférable que je fasse prolonger mon arrêt maladie ? Dois je y aller le 7 au risque qu'ils m'empêchent d'entrer dans la société et dans ce cas quoi faire également.

Aidez moi c'est urgent

Merci d'avance pour tous les renseignements que vous pourrez m'apporter

Par **Visiteur**, le **01/07/2009** à **08:22**

bonjour,

si vous n'allez pas à l'entretien préalable, la procédure continuera... donc vous serez quand même licenciée...

il vaut mieux vous présenter à l'entretien avec un conseiller..

[fluo] Dois je y aller le 7 au risque qu'ils m'enpêchent d'entrer dans la société[/fluo]

qui vous dit qu'ils vous empêcheront de rentrer ?